

Conseils d'Etablissement

édito	1
évaluation, évolution...	2
dossier Strapontin ou siège pour...	3-6
infos, par sites et par mots	7
chronique canine	8
revue de presse	9
actualités	10
agenda	11
le comité se démène	12



édito

Conseils d'établissement

Certes, il y a eu les longues heures passées à fourrer livres et cahiers. Il a fallu résister aux pièges machiavéliques du marketing, imaginés et mis en place pour semer la discorde et user les nerfs dès la rentrée. Il y a eu les changements (plus ou moins bienvenus) de camarades, de profs, d'horaire, de collège. Mais globalement, la rentrée 2003-2004 s'est passée tout en douceur, avec ce sentiment bien agréable que la capitaine du navire a pris les bonnes options, défini le cap, maîtrisé la mutinerie à bord et, qu'à l'extérieur, les éléments se calment.

Toutefois, un coup d'œil à la météo nous promet encore de quoi attraper le mal de mer. Des questions importantes restent en suspens : l'évaluation ; vous la prenez avec ou sans notes? Le partenariat; on vous le sert avec ou sans pouvoir décisionnel? La question de l'évaluation va noircir encore bien des pages jusqu'à l'automne prochain, nous l'avons déjà soulevée et la soulèverons encore!

Plus fondamentale encore, celle du partenariat risque bien de se défilier discrètement dans le contre-projet de l'initiative libérale (qui touche aussi à la procédure d'orientation) et dans la révision partielle de la loi scolaire touchant aux Conseils d'Etablissements. Ces deux occasions réelles de mettre enfin en place le partenariat promis vendu avec EVM seront-elles vraiment saisies?

Certes, le projet de Conseils d'Etablissement prévoit la présence de représentants des parents dans une proportion jusqu'ici (un quart) jamais atteinte dans aucune commission, groupe de travail et autre lieu de discussion. Mais quel pouvoir décisionnel accorde-t-on à ces Conseils, et surtout, comment les représentants des parents seront-ils élus?

Sur ces deux points le projet ne va pas au bout des intentions du DFJ visant à réviser la structure des commissions scolaires par la mise en place d'une structure garantissant un ancrage institutionnel et socioculturel de l'établissement à l'échelon local.

Alors que les enveloppes pédagogiques laissent plus d'autonomie aux établissements, il serait juste que de véritables représentants des parents (voire les élèves) soient élus démocratiquement. Avec l'ensemble des acteurs concernés, ils pourraient alors non seulement proposer, mais aussi décider du souffle qu'ils souhaitent donner à leur école.

Mais voilà, c'est récurrent, à chaque fois qu'il s'agit de mettre en forme, voire de mettre en action, le partenariat...ça «coince». Ce qui est intellectuellement acquis trébuche dans les faits et «patauge» dans les réflexes archaïques. Allez, prenons un bon bol d'air et continuons de ramer...bonne année scolaire !

Quand l'implicite fait faire fausse route

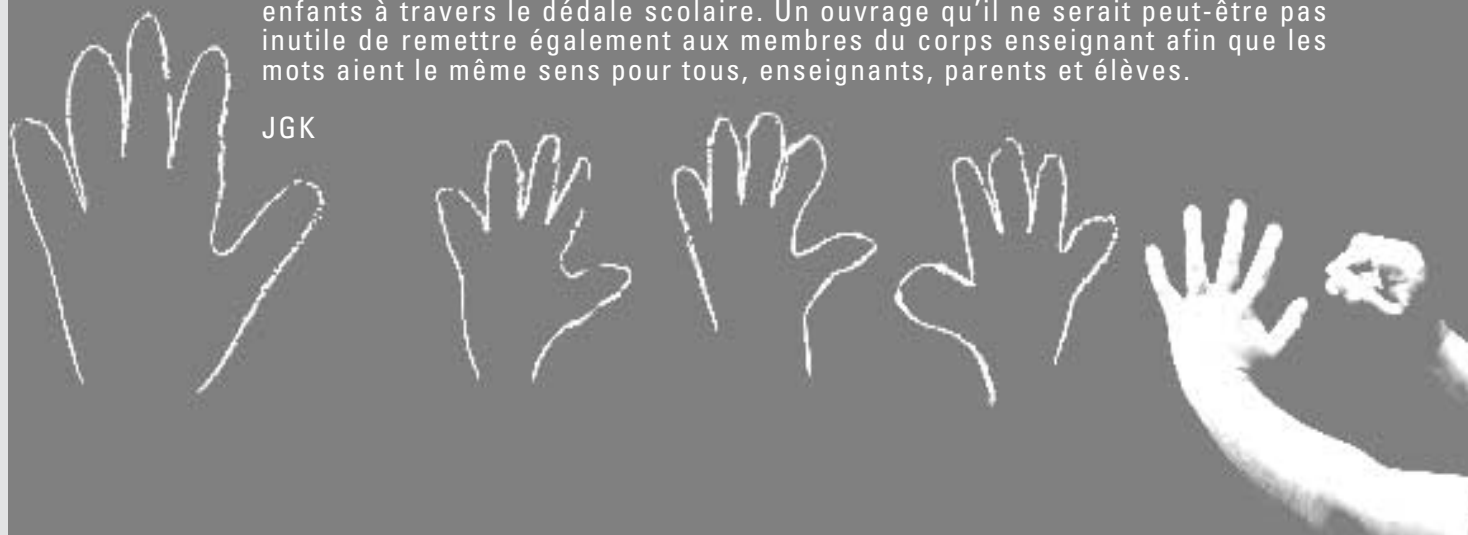
Si le mot «oiseau» évoque une image semblable pour la plupart des habitants de notre planète c'est que, dès notre plus tendre enfance, nous en avons tous vu évoluer dans le ciel. Certes l'oiseau d'Afrique n'a pas le même plumage que celui d'Europe ou des régions arctiques; mais ils ont en principe tous des ailes et des plumes. Leur différence se résume à un détail, un peu comme la question de savoir si, dans votre esprit, le rouge de votre nouveau manteau a exactement la même nuance que le tapis que vous a décrit votre belle-mère hier soir.

Le jargon scolaire lui est un langage d'initié en constante évolution et il n'est pas toujours aisé pour les parents d'en comprendre le sens exact. Les «points de situation» (lisez «bulletins scolaires») sont-ils une liste de chiffres ou un dialogue constructif avec le corps enseignant? Les termes «filière» ou «voie», relativement transparents pour des parents issus de l'école vaudoise, le sont-ils pour des parents venant d'un pays ayant dont le système scolaire ne connaît pas l'orientation ou l'a déjà abandonné?

De même, on pourrait supposer que l'évaluation évoque des images communes chez tous. C'est oublier que sa mise en oeuvre varie énormément d'un endroit à l'autre. Pour les élèves de l'école vaudoise, la norme s'est longtemps appelée «moyenne» et s'écrivait 6. Clair comme de l'eau de roche pour tous? Certainement pas pour les parents issus de systèmes où la norme s'écrit 4, 40% ou C. Il est facile de ne pas comprendre les messages transmis par l'école, et de se sentir à tort rassuré par des paroles d'enseignant qui déclencheront des signaux d'alarme chez un parent un peu plus averti.

Si l'école vaudoise souhaite mettre l'accent sur l'équité, il lui faut se montrer très explicite et offrir un glossaire aux parents qui accompagnent leurs enfants à travers le dédale scolaire. Un ouvrage qu'il ne serait peut-être pas inutile de remettre également aux membres du corps enseignant afin que les mots aient le même sens pour tous, enseignants, parents et élèves.

JGK



Journée Fapert

Le 27 septembre prochain, la fédération des associations de parents d'élèves de Romandie et du Tessin organise une journée consacrée à l'évaluation. Cette journée aura lieu à Lausanne, elle est ouverte à tous. Une bonne occasion d'échanger les points de vue entre représentants de différents cantons. *Voir affichette encartée.*

Semaine du goût dans les écoles

Les écoles vaudoises participeront à la «Semaine du goût» qui se déroulera du 18 au 28 septembre. Le DFJ annonce une participation active des écoles vaudoise...cette fois encore, certains écoliers seront plus concernés que d'autres...*Plus d'info sur le site www.gout.ch, rubrique «Événements, puis Ecole».*

13 novembre 2003 : «oser tous les métiers»

Dans le cadre de la journée nationale des filles, le DFJ désire favoriser le décloisonnement des rôles et des métiers entre les sexes. Il invitera les filles de la 5ème à la 9ème à accompagner leur père et les garçons leur mère dans leur journée de travail à l'extérieur ou à la maison. *Un initiative à soutenir absolument !*

Forum public de la DGEO

Au mois de novembre 2004, au plus tard, le peuple aura à se prononcer sur l'initiative demandant la réintroduction des notes comme modalité d'évaluation au sein de l'école vaudoise. Conscient de l'enjeu et de la portée de cette problématique, le Département formation et jeunesse, a souhaité ouvrir un vaste débat et a convié l'ensemble des personnes et groupes intéressés à échanger leurs points de vues sur l'évaluation et, plus largement à faire partager leur vision de l'école.

Ces forums auront lieu en trois temps.

1^{er} temps, le 4 octobre 2003, de 9h00 à 16h00 à la Maison des congrès de Montreux, le DFJ écoute les représentants des associations sollicitées, dont l'apé et le public en général.

2^{ème} temps, le 31 janvier 2004, synthèse, interventions d'experts et débat général avec la salle

3^{ème} temps, le 13 mars 2004, présentation du contre-projet élaboré par le DFJ suite aux discussions des deux premiers forums. Ce contre-projet à l'initiative libérale demandant le retour des notes à l'école sera mis en discussion dans des ateliers, puis il y aura débat général avec la salle.



Devenir enseignant: avec quel bagage?

Les apé de l'ouest lausannois vous invitent le jeudi 9 octobre à 20h, à l'EPFL, à Ecublens, à une soirée consacrée à la formation des enseignants. M. Barberat de la HEP introduira la soirée qui se poursuivra par le célèbre film "Etre et avoir".

Pour tout renseignement: Sylvie Pittet Blanchette, 021 691 68 67

C'est la faute aux parents!

Du 3 au 15 novembre de 19h30 à 22h.

Etre parents aujourd'hui, quel défi! Il n'est pas de semaine sans que les parents ne soient la cible d'attaques: dans les journaux, les discours, à la TV. Et alors que faire? Pôle-Sud propose cette session de rencontres pour visiter différents aspects de ce rôle à la fois magnifique et épuisant. Objectifs: apprendre à prendre soin de soi pour pouvoir prendre soin de sa famille entre autres.

Intervenante Sylviane Pfister, animatrice spécialisée.

Tarif A: Fr.150.- les 6 séances. Tarif B: Fr.170.-.

Par couple: Tarif A: Fr. 275.-. Tarif B: Fr. 300.-.

Centre socio-culturel Pôle-Sud - Av. Jean-Jacques Mercier à Lausanne - tél. 021 311.50.46

Fréquence des bulletins d'évaluation : maintien à 3 par année.

En raison de la surcharge de travail des conférences des maîtres au moment d'établir les bulletins d'évaluation, la demande de passer de trois bulletins périodiques à deux par année a été étudiée et discutée dans un groupe de travail auquel l'apé-vaud a participé. Il en est ressorti que le principe de trois évaluations périodiques présente incontestablement des avantages au plan pédagogique, tout comme au plan des relations avec les familles. Pour alléger le travail des enseignants, une demi-journée par année leur sera accordée, sur temps d'école. La date de cette demi-journée de congé pour les élèves sera annoncée aux parents en début d'année scolaire.

Procédure d'orientation : statu quo pour cette année

A qui confier le choix en dernier ressort, de l'orientation des élèves dans les voies secondaires ? La question a été examinée par un groupe de travail auquel l'apé-vaud n'a pas été convié. Néanmoins, elle a interpellé le Département Formation et Jeunesse à deux reprises (bulletin 125 et 126). En juin, la Cheffe de département a souhaité entendre les différents partenaires de l'école; un consensus n'a pas été trouvé. Cette question se trouvera liée à l'initiative réclamant le retour des notes à l'école et au contre-projet qui sera présenté par le Conseil d'Etat. Madame Lyon a jugé préférable d'attendre que le peuple ait tranché avant d'entamer des réformes sectorielles dans ce domaine. La procédure reste donc inchangée, pour l'année scolaire 2003-2004.

À la rentrée, le DFJ a annoncé un certain nombre de nouveautés et ajustements.

Cf www.dfj.vd.ch accueil & actualités, «la rentrée 2003». Nous saluons les mesures annoncées et relevons tout particulièrement :

• Transition école-Monde professionnelle

La création d'un nouvel Office de Perfectionnement, de Transition et d'Insertion (OPTI) visant à mieux coordonner l'offre des mesures destinées aux jeunes en situation d'attente, de rupture de cursus ou fréquentant une «10ème année» de scolarité obligatoire.

• Examen de certificat de fin de scolarité

Afin de renforcer le sens du certificat comme une étape importante de la scolarité obligatoire et de lui donner davantage de cohérence, les mesures suivantes sont annoncées. Les résultats de l'examen compteront pour un tiers de la note finale de l'année (jusqu'à maintenant les résultats comptaient pour un quart), ce qui conduisait nombre d'élèves à le préparer à la légère. Un examen oral et écrit aura obligatoirement lieu, ainsi que des résultats minimaux exigés en français, mathématiques, allemand et, pour les VSB et VSG en anglais. «du moment que l'on conserve l'examen, il faut qu'il ait du sens» a confié la Cheffe du Département de la formation et de la jeunesse (DFJ).

Le choix d'autres disciplines soumises à l'examen ainsi que le contenu des épreuves restent de la compétence des directions scolaires.

Nouvelle épreuve cantonale de référence en 5ème année

La procédure d'orientation au cycle de transition se fonde sur le degré de maîtrise des objectifs du programme, sur les progrès réalisés au cours du cycle, sur la capacité de l'élève à s'adapter à de nouvelles conditions d'apprentissage ainsi que sur son attitude face aux différentes disciplines et au travail scolaire en général (art. 28 RLS).

Afin de mesurer la progression de l'élève au cours du cycle de transition, une épreuve cantonale de référence sera réalisée, dès l'automne, en début de 5ème année. Elle permettra de faire le point sur les forces et faiblesses de chaque élève, afin de réguler l'enseignement en conséquence. Les épreuves cantonales de référence qui se déroulent déjà en début et fin de 6ème année permettront un suivi de l'évolution du travail réalisé. Le mode de communication aux parents des résultats de ces épreuves sera également revu à cette occasion, afin que ces derniers puissent situer leur enfant par rapport aux résultats cantonaux. (doc. 1 conférence de presse du DFJ).

L'organisation des horaires en fonction du contexte propre à chaque établissement relèvera des compétences des futurs conseils d'établissement...les parents auront (peut-être) leur mot à dire.

CL

Strapontin ou siège officiel pour les parents?

Conséquence de la nouvelle répartition des tâches entre canton et communes (EtaCom), ainsi que de la perte progressive de leurs prérogatives, les commissions scolaires sont appelées à disparaître. Elles seront remplacées par les Conseils d'Etablissement. Cette nouvelle structure promet un quart de représentation aux parents, mais quelle place pour quelles compétences? Est-ce que l'on assiste véritablement à une entrée officielle des parents dans l'école ou s'agit-il simplement d'une opération lifting de la bonne vieille commission scolaire?

Il y a quatre ans, le peuple a décidé de donner au canton, une partie des tâches qui relevaient jusqu'ici des communes. Cette nouvelle répartition a eu, dès 1999, des conséquences sur le plan scolaire. Il s'agissait de savoir qui ferait quoi, des communes ou du canton, et avec quels moyens financiers. A vrai dire, le débat s'est essentiellement centré sur les aspects financiers, avant qu'on re-découvre l'importance de l'ancrage de l'école dans les localités! En outre, avec la généralisation des directions d'école, une réflexion sur le rôle peu clair des commissions scolaires s'imposait.

Dès 2004, l'Etat assumera l'essentiel des coûts de fonctionnement de l'école obligatoire (près de 800 millions de francs, essentiellement pour l'enseignement), alors que les communes se chargeront d'assurer la construction et la gestion des bâtiments, des transports scolaires, et de tout ce qui concerne l'accueil (quand il existe!) des élèves en dehors des heures scolaires (y compris les cantines ou les devoirs surveillés). Qui dit transfert de charges dit évidemment transfert de compétences. Ce qui signifie que les différents partenaires de l'école se verront attribuer d'autres rôles ou disparaîtront.

Les partenaires du canton sont le Département Formation et Jeunesse (DFJ) et les directions des établissements scolaires. Ceux de la commune sont actuellement les municipalités (pour les villes) ou les comités directeurs des associations scolaires intercommunales (pour les petites communes) et les commissions scolaires. Et ce sont ces dernières qui sont appelées à disparaître pour être remplacées par les conseils d'établissements. L'intention affichée est de mieux distinguer et coordonner ce qui relève 1) des professionnels de l'école 2) des communes 3) d'un organe de proximité (le conseil d'établissement) chargé d'assurer les échanges entre les différents acteurs de la vie scolaire.

Compétences

Le DFJ met actuellement en consultation un rapport qui dessine les contours de cette nouvelle structure. Annoncé comme un lieu d'échange (interface) entre l'institution scolaire et la société civile, les parents, les autorités locales, le conseil d'établissement se veut un moyen d'impliquer davantage les partenaires de l'école. Ce conseil disposerait d'un budget modeste alloué par les autorités communales ou intercommunales. Il devrait permettre l'échange d'informations et de propositions entre autorités locales, parents, enseignants et le conseil de direction, avec lequel il collaborerait étroitement dans les domaines relevant de la compétence des communes, en particulier pour la mise en œuvre de décisions touchant à la vie de l'établissement. Il appuie le conseil de direction et le corps enseignants pour l'accomplissement de ses tâches éducatives, notamment en matière de prévention. Si le règlement scolaire en définit les modalités, ce sont toutefois les autorités communales qui délèguent les compétences au conseil d'établissement. Compétences qui seront énoncées dans un règlement interne soumis à ces mêmes autorités. Le rapport donne quelques exemples.

Le conseil d'établissement pourrait par exemple décider des horaires scolaires ou des modalités de collaboration des enseignants aux manifestations parascolaires. Il pourrait être amené à approuver: le règlement interne de l'établissement avant sa validation par le DFJ, les orientations socio-éducatives du projet d'établissement, la politique générale de l'établissement en matière de camps, courses etc., le programme et les actions de prévention, les activités culturelles post-scolaires, le plan de localisation des classes pour l'année scolaire suivante, l'organisation des fêtes de fin d'année, le rapport annuel du conseil de direction à l'intention du DFJ. Enfin, il serait consulté et donnerait son préavis sur la définition de l'aire scolaire, le programme des cours facultatifs financés par les communes, les mesures d'accueil des élèves en dehors des horaires scolaires, la planification des transports et des locaux, ainsi que le budget de l'établissement dépendant des communes.

Représentation

Ce conseil, de 20, 24 ou 28 membres, serait élu tous les cinq ans dans les trois mois qui suivent le renouvellement des autorités communales, et serait composé à parts égales par quatre groupes. Le premier représenterait les autorités de la commune ou de l'association intercommunale. Le deuxième, les parents, avec un délégué par cycle ou par voie. Le troisième, la société civile (milieux associatifs, ecclésiastiques, culturels, sportifs, ou de loisirs,...). Enfin, le dernier groupe serait constitué de délégués du corps enseignant, du conseil de direction ou d'autres professionnels actifs dans l'établissement.

En ce qui concerne les parents, les délégués seraient élus par les parents de l'établissement.

A noter toutefois que l'autorité de nomination est la municipalité ou le comité directeur qui organise (en ce qui concerne les parents) des élections pour désigner les délégués.

Quant à son fonctionnement, il serait comparable à celui d'un conseil communal ou général, permettant à ses membres de formuler des propositions, de désigner des commissions, de s'enquérir auprès d'associations, etc. Son président serait élu parmi les représentants des autorités locales. Il serait consulté par la municipalité ou le comité de direction sur toutes les questions relatives à la vie de l'établissement.



Les conseils d'Ecole en France

En France, l'entrée officielle des parents à l'école se situe vers la fin des années 60. La Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (fédération majoritaire) existe depuis 1947, et c'est en 1967 que l'on constitue les Conseils d'Ecole pour les classes primaires et les Conseils d'administration pour les degrés supérieurs. Tripartite, le conseil d'école ou le conseil d'administration est présidé par le directeur de l'établissement. Il se compose de représentants de l'école (inspecteur, enseignants, autres personnels de l'école, voire élèves dans le cas du secondaire), de représentants des autorités locales (communales au niveau du primaire, régionales au niveau du secondaire) et de représentants des parents.

Ces derniers sont élus sur des listes, celles de la FCPE par exemple, par les autres parents. Il y a en principe un parent par classe. Le conseil d'Ecole est un organe consultatif: il donnera son avis concernant le choix des livres, l'organisation pédagogique, les activités extrascolaires, certains cours facultatifs etc. Le Conseil d'administration a un peu plus de pouvoir: il doit en outre adopter le budget de l'établissement. La tâche des élus parents est évidemment bénévole; ils ont toutefois le droit de prendre sur leurs heures de travail pour assumer certaines fonctions. Mais selon Thierry Volck, chargé de mission à la FCPE, les demandes sont soumises à tellement de conditions que les élus parents font très rarement respecter ce droit. Pour Thierry Volck, le rôle des parents dans ces structures est très clairement celui d'assurer le dialogue social. Même si les parents ne sont pas toujours les bienvenus à l'école, ils jouent néanmoins un rôle de médiateur en cas de conflit entre l'école et les parents. Les récents événements l'ont bien démontré: lorsque les enseignants ont fait grève au début de l'été, ils ont été soutenus par la FCPE, qui a joué son rôle, expliquant aux parents que la grève des enseignants était légitime (sur certains points en tout cas), expliquant aux enseignants qu'ils devaient assurer une prise en charge des enfants durant les journées de grève. Et le pacte n'a pas été rompu, même si comme le précise Thierry Volck, ça n'a pas toujours été facile. NB

Le casse-tête des horaires.

Les femmes radicales suisses demandent une adaptation des horaires scolaires à la vie moderne. Pour permettre aux parents, et en particulier aux femmes, de concilier vie professionnelle et famille, la conseillère nationale Maya Lalive d'Epiney s'est faite la porte-parole de ces mères qui jonglent tous les jours entre les horaires de leurs différents enfants. Aujourd'hui, 70% des femmes ont un emploi. En 1990, seules 40% des mères avec au moins un enfant de moins de six ans travaillaient à l'extérieur, elles sont aujourd'hui plus de 62%! Les femmes radicales ne vont pas jusqu'à demander une prise en charge à midi et après la classe, mais elles réclament au moins des horaires blocs de cinq matinées de quatre leçons par semaine et au minimum un après-midi de deux leçons suivies. Lausanne a bien compris le problème, puisque, dès la rentrée, l'harmonisation des horaires entre les classes enfantines et primaires sera étendue à toute la ville. *(Le Temps, 4.7.03)*

Analphabètes politiques?

Les adolescents suisses sont très déçus en matière de connaissances politiques. Ils se classent au 19ème rang d'une étude internationale qui évaluait le niveau de l'éducation civique dans 28 pays. Sous le titre "Jugend ohne Politik", le professeur Fritz Oser, qui a dirigé le volet suisse de l'enquête, publie un rapport dans lequel il va jusqu'à se demander si la démocratie n'est pas en danger. "Pour une démocratie modèle, je me serais attendu à mieux" a-t-il commenté. Les élèves devaient répondre à des questions à choix multiples du style "Quelle est la fonction principale des syndicats? a) améliorer la qualité des produits fabriqués b) augmenter la productivité c) améliorer les conditions de travail des employés d) introduire un système d'imposition équitable." Pour cette question, 64% des élèves ont trouvé la bonne réponse en moyenne dans les 28 pays observés. Ils n'étaient que 47% en Suisse! Autre constat: les dirigeants politiques sont très mal connus des jeunes. Essayez de demander à un adolescent de 15 ans combien il y a de conseillers fédéraux... A quelques semaines des élections fédérales, il y a de quoi s'inquiéter, tant il est vrai que l'ignorance civique prépare à l'abstentionnisme. *(Le Temps, 18.7)*

Parents déboutés par le TF.

Le Tribunal fédéral a donné raison à l'école vaudoise contre l'avis de parents qui contestaient l'orientation en VSO (Voie secondaire à options, la filière la moins exigeante) de leur enfant. Les parents s'étaient opposés à la décision du conseil classe, puis de la conférence des maîtres, ainsi qu'au Département Formation et Jeunesse qui avait refusé leur requête. Selon eux, le système d'orientation tel qu'il est pratiqué dans le canton de Vaud est anticonstitutionnel et arbitraire. Il permettrait, toujours selon l'argumentaire des parents, de donner n'importe quelle appréciation dans chaque discipline, quels que soient les résultats obtenus par l'élève. Les capacités dépendraient ainsi d'une évaluation subjective. Les recourant dénonçaient également une inégalité de traitement par rapport à deux autres élèves, et ils réclamaient une voie de recours indépendante du DFJ. *(24 heures, 12.7.03)*

La lecture globale au pilori.

La Confédération poursuit ses efforts contre l'illettrisme, avec un coup de projecteur sur les méthodes qui facilitent ou non l'apprentissage de la lecture. Selon deux chercheurs genevois, des élèves dotés d'une intelligence tout à fait normale et exempts de troubles ne savent ni lire, ni écrire à l'issue de la deuxième année, alors qu'ils ont suivi un cursus scolaire normal. En outre, toujours selon ces chercheurs, un tiers des élèves de première année serait envoyé chez des spécialistes (logopédistes et psychomotriciens) suite à des problèmes de lecture. On les qualifie alors de dyslexiques, alors qu'ils auraient tout simplement été bloqués par des techniques inappropriées d'apprentissage de la lecture: la fameuse lecture globale ou semi-globale. *(La Liberté, 31.7.03)*



Génération souris.

Ils grandissent avec internet, les jeux vidéos, et les SMS. On les appelle les enfants-puce, mais quels adultes deviendront-ils? Un livre tente de répondre à cette question que beaucoup de parents se posent. Leurs auteurs, Christine Kerdellant et Gabriel Grésillon abordent de nombreux thèmes qui vont de l'ordinateur à l'école aux accros des jeux vidéos en passant par les dangers d'internet. Intitulé "Les enfants-puce", leur ouvrage donne la parole à de nombreux sociologues et psychologues. Et ils concluent en constatant que les parents ne sont plus là aujourd'hui pour transmettre des savoirs, mais plus que jamais pour transmettre des valeurs et une culture. *(La Liberté 10.7.03)*

Cours de maths ennuyeux.

En Australie, les cours de maths sont ennuyeux et les profs semblent être ailleurs. Voilà ce qui ressort d'une étude à laquelle ont participé sept pays, dont l'Australie. Afin de comprendre le désintérêt des élèves pour les mathématiques et les sciences, des caméras ont été placées à l'intérieur des classes. La manière dont les profs enseignent aux élèves a donc pu être observée... et le résultat est sans appel: l'ennui des élèves serait tout à fait justifié! *(ABC Online, 7.7.03)*

y a un os...

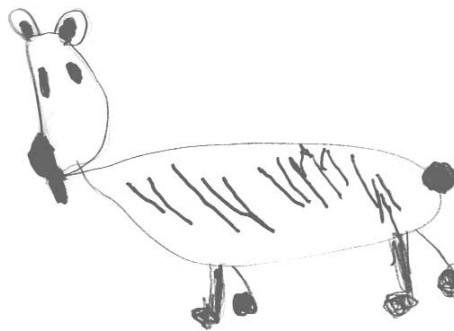
Fin, fini, finito, terminé les vacances, pourtant, il semblait qu'elles venaient juste de débiter.

Notez que pour moi pauvre canidé la canicule a des effets plutôt soporifiques.

Ça va? Avez-vous passé de bonnes vacances?

Je m'apprêtais à sauter de joie à l'idée de retrouver ma maîtresse pour moi toute seule mais la rentrée cette année me fait l'effet contraire, j'ai le blues.

Les rayons garnis de mille accessoires scolaires étaient déjà prêts avant même que l'on débute notre phase relaxation et les grands mouvements de la rentrée nous semblaient pourtant bien loin.



C'est vrai quoi, on commençait tout juste à se détendre, mais non, ça y est nous voilà repartis avec de petites désillusions qui me chavirent le cœur.

Mais bon, vous avez de l'expérience n'est-ce pas, je ne vais pas me laisser démonter parce que mon petit copain est un peu seul, lui il trouve que c'est plutôt bien la grande école alors, des copains il s'en fera!

Moi, on m'a collé un copain sans me demander mon avis, en plus c'est un chat et il me nargue, voyez plutôt, on ne parle pas le même langage, c'est un peu comme vous lorsque vous vous adressez à certains enseignants, il y a un problème d'interprétation dans la dialectique et la gestuelle. Si je remue en tant soi peu les oreilles pour manifester mon plaisir à jouer, le traître en profite pour attraper la virgule qui me sert de queue, oseriez-vous suggérer que c'est une communication équilibrée?

L'été et ses folles expéditions, ça c'est du vécu!

Très généreusement on daigne m'emmener dans une crique en bordure du lac, alors vous voyez, je manifeste tout l'enthousiasme dont je suis capable, je frétille, sautille etc... jusqu'à tout est normal, c'est ensuite que cela se gâte.

En fait de plage de sable fin, les bébés tripatouillent les vieux mégots qui jonchent l'idyllique crique; généreusement, les baigneurs précédents ont laissé la bouteille de liquide allume feux vide bien sûr et en guise de photophores, les bouteilles en tout genre ornent le rivage, sans parler des vieux plastiques qui me collent au museau.

Non loin de là, trônent de magnifiques poubelles qui s'ennuient car pleines de vide et horreur voilà que l'on me ramène à la voiture sous prétexte qu'il y a un panneau "interdit aux chiens".

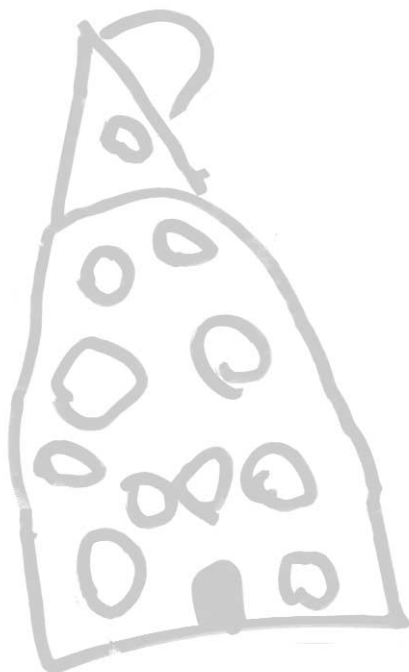
Sur le chemin du retour, le poil collé par un chewing-gum, les pattes noires de cendres et la langue pendante je capte au travers du doux clapotis de l'eau des aboiements frénétiques de compagnons dont les maîtres n'ont pas la même interprétation du langage des signes... Oh, désappointement!

Bergamotte

Faiblesses

Sans vouloir jouer les trouble-fête et tout en reconnaissant le progrès que constituerait un tel projet, on peut néanmoins se demander s'il ne risque pas d'être une belle coquille vide. Quelles seront ces véritables compétences? Que signifie approuver, donner son préavis? Ne risque-t-on pas d'interpréter le règlement d'application de manière très différente, selon que l'on se trouve dans un établissement du centre de Lausanne ou dans un établissement regroupant des communes campagnardes? C'est la raison pour laquelle l'apé-vaud souhaiterait que le DFJ définisse de manière beaucoup plus contraignante le cadre d'application. Il pourrait par exemple proposer un règlement de fonctionnement type. En laissant le conseil d'établissement définir son propre règlement interne et ses compétences, approuvé par les autorités communales ou intercommunales, on prend véritablement le risque que ce conseil ait très peu de pouvoir. Le règlement sera au mieux rédigé par une poignée de volontaires issus du conseil, au pire par le seul municipal des écoles! L'apé-vaud souhaite donc que les compétences soient plus clairement énoncées et plus franchement définies par le canton.

Le même flou artistique règne en ce qui concerne le mode d'élections des représentants des parents et des associations locales. En laissant l'organisation et l'autorité de nomination à l'exécutif politique (municipalité ou comité directeur pour les établissements intercommunaux), on prend vraiment le risque d'une nomination par cooptation, comme ce fut souvent le cas pour les commissions scolaires. L'apé-vaud exige que l'on définisse très clairement le mode de désignation des délégués des parents. Tel que cela se pratique à Tramelan (voir encadré), on pourrait imaginer que chaque classe ou chaque degré nomme son représentant, lors de la première réunion de parents de l'année. Ce dernier siégerait alors dans une assemblée de parents (législatif), qui elle-même désignerait ces cinq-six voire sept délégués au conseil d'établissement, sur le modèle de ce qui se pratique dans toute structure démocratique.



d

"Schulkonferenz"

Tout comme la Suisse, l'Allemagne se caractérise par une organisation politique fédérale.

Chaque Land a donc sa propre réglementation; l'organisation, les compétences de chaque conseil d'écoles peuvent varier d'une région à une autre.

Toutefois, certains principes demeurent: les conseil d'écoles (Schulkonferenz) existent depuis fort longtemps en Allemagne fédérale; au moment de la réunification, les écoles de l'est ont complètement revu leurs lois scolaires et ont introduit les conseils d'école.

Comme en France, ils ont un pouvoir consultatif et un rôle de médiateur en cas de conflit. Les compétences décisionnelles varient d'un Land à un autre et dépendent notamment du degré d'autonomie accordé à chaque établissement. Le conseil d'école est composé de représentants des enseignants, des parents, des élèves (pour les degrés supérieurs) et du directeur. Chaque classe délègue un parent qui participe à une assemblée de parents, qui à son tour désignera les parents qui siégeront dans le conseil d'école. Le système est le même pour les élèves qui élisent deux Klassensprecher. Quant aux délégués enseignants, ils sont désignés par l'ensemble des enseignants de l'école.

Pour Alexandra Gerber, membre apé d'origine allemande, le principe de la participation des parents est un acquis, et personne ne semble le remettre en question.

NB

Enfin, l'apé-vaud souhaiterait que l'un des sièges réservés au milieu associatif local lui soit attribué dès qu'une section locale est créée. De manière à assurer un suivi sur cinq ans au moins des dossiers en cours dans l'établissement, et de manière aussi à pouvoir comparer ce qui se fait dans les différentes régions du canton. Les divers représentants des apé-vaud locales, délégués dans leur conseil d'établissement seraient ainsi à même de dégager une vue d'ensemble du canton...et par exemple dénoncer les inégalités crasses entre les établissements.

L'apé-vaud demande également que le DFJ joue véritablement son rôle de coordinateur et de garant de l'équité, en instaurant un contrôle de qualité sur les différents conseils d'établissement. Un contrôle opéré par une instance indépendante.

Si toutes ces conditions étaient réunies, alors seulement oui, on pourrait réellement commencer à rêver d'une véritable collaboration école-familles... Dans ce débat, l'apé-vaud souhaite continuer à être une force de proposition, consultée et écoutée. A ce stade, la vigilance s'impose. Pourquoi, par exemple, s'est-on senti obligé de stipuler que le président du Conseil serait forcément un représentant des autorités locales? Pour rassurer ces mêmes autorités? Pour marquer son territoire, et maintenir les autres représentants dans un état d'infériorité? Pour les intimider?

Le risque que les parents demeurent des invités tout juste tolérés dans l'école n'est certainement pas écarté par ce nouveau projet. Affaire à suivre (de près)...

NB

ch

Et à Tramelan...

La commune de Tramelan, dans le Jura bernois, compte 4200 habitants. Elle fait figure de modèle en Suisse romande en ce qui concerne la participation des parents dans l'école. En effet, depuis huit ans, les parents sont invités à participer activement à la vie de l'école.

Deux conseils de parents d'élèves ont été constitués: l'un pour l'école primaire (21 classes et 368 élèves, degrés 1 à 6), un autre pour l'école secondaire (9 classes et 150 élèves répartis en trois degrés, 7, 8, 9). En principe, chaque classe doit être représentée au sein de chacun des conseils: 21 à 22 parents délégués pour le primaire, 9 à 10 pour le secondaire.

Les délégués des parents sont désignés lors de la première séance de parents convoquée par le corps enseignant en septembre. Ces délégués ont pour tâche de réunir au moins une fois par semestre les représentants légaux des élèves (parents) de la classe qu'ils représentent. Ils siègent également au conseil des parents qui proposera son représentant au conseil municipal (exécutif) qui, à son tour, le nomme à la commission scolaire. Les deux représentants des deux conseils des parents font alors partie de la commission scolaire. Celle-ci est présidée par le chef du dicastère et est constituée de 10 autres membres: 8 personnes élues par le législatif (partis politiques) et les deux représentants des parents. Les deux directeurs (primaire et secondaire), ainsi que deux représentants des enseignants, y ont une voix consultative.

La commission scolaire de Tramelan est chargée de l'administration et de la surveillance directe de l'école. Elle nomme les enseignants, les directeurs et vice-directeurs de tous les degrés, après consultation du collège des enseignants. Elle fixe les dates des vacances pour toutes les classes de la commune. Enfin, elle a pour but d'instaurer un dialogue avec le corps enseignant.

Loranne Leuzinger occupe depuis de nombreuses années un siège à la commission scolaire: dans un premier temps représentante des parents, elle est aujourd'hui une élue politique. Membre par ailleurs de la Fédération des Associations des Parents d'Elèves de Romandie et du Tessin (FAPERT), elle estime que les parents n'ont rien à craindre dans ce type de structure et qu'ils y prennent rapidement une place importante, car ils connaissent souvent mieux les dossiers scolaires que les représentants politiques.

L'expérience de Tramelan a fait des petits: plusieurs communes du Jura bernois, ainsi que la ville de Bienne, ont mis sur pied la même organisation. Dernière en date, la commune de Bévillard qui vient tout juste de l'introduire.

NB

ndlr: les craintes du corps enseignant concernant un éventuel comportement intrusif des parents d'élèves se trouvent injustifiées ici.

En effet, ce principe de conseil des parents à Tramelan a permis de désamorcer les conflits ou désaccords latents grâce au dialogue.

dès le 11 septembre 2003
venez surfer sur notre site:
www.ape-vaud.ch

infos

La Société Pédagogique Vaudoise et l'apé-vaud ont collaboré pour réaliser cette affichette distribuée depuis la rentrée dans les salles des maîtres.



parents et enseignants ensemble ...

... les parents

- **formulent** de façon claire leurs attentes
- **expriment** leurs questions et partagent leur savoirs
- **reconnaissent** le travail de l'école afin de favoriser un bon climat scolaire

... les enseignants

- **montrent** ce qui se fait en classe
- **favorisent** réunions collectives et entretiens individuels
- **construisent** les projets d'école avec les parents ou leurs associations

privilégient des rapports respectueux

prennent le risque de la confiance

respectent leurs espaces de compétence respectifs

écoutons – collaborons – dialoguons

Août 2003 • comité cantonal de l'apé-vaud • comité cantonal de la SPV

Les sites:

http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_2001/2001_30.html
L'établissement scolaire entre mandat et projet: vers une autonomie relative Philippe Perrenoud
Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation - Université de Genève 2001

A guigner par curiosité pour voir comment c'est ailleurs...

Centre de documentation *Conseils d'établissements. Les conseils d'établissement des écoles en un coup d'oeil: guide pratique ...*
<http://www.csq.qc.net/fiche78/fiche840.html>

Les livres:

Petit chou par Quentin Blake

Angèle Duboulard accueille un petit oiseau tombé du nid, le nourrit de chocolats assortis, lui achète une poussette neuve et une ombrelle pour les promenades au parc. Mais le petit chou deviendra grand... De l'humour et des illustrations joyeuses!
Dès 5 ans éditions Gallimard jeunesse

La belle lisse poire du prince de Motordu, texte de Pef

Le prince de Motordu qui ne parle pas comme tout le monde rencontre un jour la princesse "Dézécôle"... un classique pour rire pour lire et aussi à écouter car cela existe en cd et cassettes
Dès 6 ans, Folio Benjamin - Gallimard jeunesse

Du même auteur, Rendez-moi mes poux!

Une histoire rigolote et de saison dans laquelle Mathieu découvre qu'il a des poux; ceux-ci deviendront ses copains. Mais saura-t-il les cacher longtemps?

Dès 5 ans, Folio Benjamin - Gallimard jeunesse

Les Indiens de la ville Lumière, Hugo Verlomme

Stan et sa chienne Naska sont entraînés dans une aventure extraordinaire dans les souterrains de Paris où vivent les indiens Parisii, ancêtres des habitants de Paris. Pourchassés par "la Taupe" (Tristan ancien Parisii, chassé par les ancêtres) et ses cruels acolytes sauront-ils sauver la carte que seul Clovis à le pouvoir de lire.

Dès 10 ans en version Folio junior chez Gallimard jeunesse

Le Royaume de Kensuké, par Michael Morpurgo

Alors que ses parents perdent leur travail, plutôt que de sombrer dans le désespoir, la famille constituée de Michael 11 ans, ses parents et Stella Artois la chienne achètent un bateau et partent faire le tour du monde. Une nuit Stella Artois tombe à l'eau suivie de Michael décidé à la sauver. Il se retrouveront sur une île qui semble déserte mais qui s'averra habitée par un drôle de personnage échoué là après le bombardement de Nagasaki.

Gallimard jeunesse dès 12 ans

L'apé 5C nous annonce :

Cd-rom Maths interactives v.2.0 Mac/Pc
Les élèves en CYP1 et CYP2 disposent en classe d'activités mathématiques interactives sur ordinateur. Cet outil de travail combiné à des jeux remporte un vif succès.

Le Cd-rom contient 73 jeux interactifs mettant en œuvre une série d'exercices de mathématiques par année d'enseignement. Il est destiné à entraîner de manière ludique ses connaissances théoriques acquises en classe. Il contient également une vidéo d'information sur le nouvel enseignement des mathématiques en vigueur en Suisse Romande. Le prix préférentiel pour les parents est de fr. 65.-
Informations et commande auprès de M. Patrick Herzog, Compulearn-phProductions, ch. De Cottens, 1268 Begnins. Tél. + fax : 022.366.46.41

courrier

envie de réagir?
adresses-nous vos messages!!!

1er forum apé

Public

L'école en question
jeudi 11 septembre 2003
salle Denise Bidal - 20h00 - Lonay

Forum de discussion pour tous les parents, enseignants et personnes concernées par l'école.

Première partie, conférence par:

Madame Etienne VELLAS

Chargée d'enseignement dans le domaine "Rapport au savoir, métier d'élève, métier d'enseignant" à l'université de Genève - Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation.

Seconde partie, échange:

Les participants à cette soirée sont conviés à s'exprimer et échanger leur point de vue, interrogations et attentes face à notre école d'aujourd'hui et de demain.

organisation:

Association vaudoise des parents d'élèves de Bief-Venoge avec le soutien du comité cantonal de l'apé-vaud.

Les parents souhaitent être informés et se posent de nombreuses questions, c'est pourquoi, il nous a semblé opportun de mettre sur pied une série de forums intitulés: "l'école en question", forums qui se dérouleront de septembre 2003 à sept. 2004 dans diverses communes du canton de Vaud avec les groupes régionaux apé.

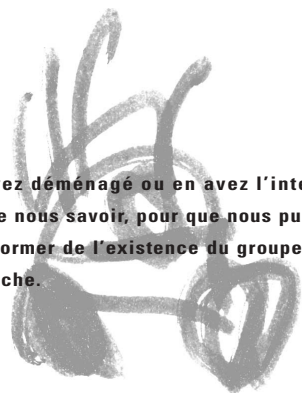
Bulletin d'inscription pour devenir membre de l'apé

(qui comprend l'abonnement au bulletin de l'apé-vaud)

Nom :
Prénom :
Adresse :
E-mail :

à renvoyer au comité cantonal (av. de Rumine 2, 1005 Lausanne)

Vous avez déménagé ou en avez l'intention. Faites-le nous savoir, pour que nous puissions vous informer de l'existence du groupe apé le plus proche.



impresum bulletin réalisé par Nicole Baur (NB), Judith Gruet-Kaye (JGK), Christiane Lavanchy (CL) Sylvie Pittet Blanchette (SPB), Réka Serdaly (RS)
illustrations les copains de Bergamotte **mise en page** Laura Goeldlin / Imprimerie Afonso, Lonay **tirage à 7'000 exemplaires étiquetage et routage** La Morgette, Morges